

MASTER EN APPRENTISSAGE

**Guide de mise en place du contrat
et fiche de formation**

ISTC

MANAGEMENT
et **COMMUNICATION**

Année universitaire 2026 – 2028

EN BREF

LE MASTER ISTC

- **Rythme** : 3 semaines en entreprise / 1 semaine en formation
- **Contrat** : Apprentissage
- **Diplôme** : Master Droit Économie Gestion – mention Entrepreneuriat et management de projets
- **Durée** : minimum 24 mois : le contrat peut débuter au plus tôt le 31 mai 2026 et doit s'achever entre le 1^{er} septembre et le 31 novembre 2028
- **Compétences visées** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42354>

Compétences spécifiques	Compétences transversales
Contribuer à un projet entrepreneurial dans un contexte de transformation des écosystèmes d'affaires Conseiller les porteurs de projets en contexte d'initiatives entrepreneuriales et intrapreneuriales Conduire des projets entrepreneuriaux dans un contexte de transformations Gérer l'activité et les processus entrepreneuriaux et/ou d'innovation	Piloter la performance globale et la création de valeur. Accompagner les évolutions de l'organisation face aux risques. Manager les équipes et les organisations. Développer une expertise professionnelle au niveau individuel et collectif.

REFERENCES ADMINISTRATIVES

- **Le Titre délivré** :
 - **Intitulé du titre RNCP** : « MASTER – Entrepreneuriat et management de projets »
 - **Numéro de titre RNCP** : 42354
 - Date de publication de la fiche : 01-06-2026
 - Date de début des parcours certifiants : 03-04-2026
 - Date d'échéance de l'enregistrement : 02-04-2031
 - Date de dernière délivrance possible de la certification : 02-04-2034
 - **Certificateur** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (par jury rectoral – Académie de Lille)
- **Code diplôme** : 1353103P
- **Nom du CFA auquel l'ISTC est rattaché en tant qu'UFA** :
CFA Jean Bosco – 10 rue Hubble – 59262 Sainghin-en-Mélantois – 03 20 35 90 55
- **Code UAI du CFA Jean Bosco** : 0597090L
- **N° SIRET du CFA Jean Bosco** : 500 138 029 000 37

LE RECRUTEMENT

LA MISE EN PLACE DU CONTRAT

MISSIONS EN ENTREPRISE ET CONDITIONS DE REUSSITE

Le parcours en alternance repose sur une montée en responsabilité progressive : en Master 1, l'apprenti contribue à l'analyse et à la structuration des projets ; en Master 2, il adopte une posture de pilotage, en formulant des recommandations stratégiques et en participant à leur mise en œuvre. Cette évolution vise à le préparer à des fonctions à responsabilité.

L'entreprise d'accueil doit pouvoir proposer à l'apprenti des missions concrètes lui permettant de :

- Analyser l'environnement de l'entreprise et réaliser une veille afin d'identifier opportunités, risques et axes de développement ;
- Produire des diagnostics et contribuer à la définition et au déploiement d'actions stratégiques, opérationnelles ou organisationnelles ;
- Participer à des projets transversaux ou innovants et à l'amélioration des offres, processus ou modèles économiques
- Mobiliser des données et indicateurs pour suivre l'activité, piloter la performance et orienter les décisions ;
- Identifier les risques, formuler des recommandations et accompagner les parties prenantes dans les évolutions
- Adopter une posture professionnelle responsable, réflexive et orientée création de valeur

Métiers et missions exigibles à l'apprentissage

Se reporter à l'annexe en page 13

CADRE DE TRAVAIL ET RELATIONS ECOLE - ENTREPRISES

Équipements indispensables

Les équipements indispensables en entreprise pour conduire la formation :

- Bureau
- Ordinateur, avec accès Internet
- Accès aux documents et bases de données de l'entreprise

Modalités de collaboration

- 2 contacts école/entreprise par an minimum, dont 1 rdv en début de cycle (le premier entre novembre et décembre, et le deuxième entre avril et juin)
- 1 livret d'apprentissage

- Réalisation de rapports professionnels communiqués à l'entreprise (Note d'étonnement et dossier pilotage de projet stratégique)
- Participation du maître d'apprentissage aux jurys de soutenance s'il y a lieu
- Evaluation des périodes en entreprise par le maître d'apprentissage (Fiche d'évaluation – 2/an)
- Participation de l'entreprise au Comité pédagogique s'il y a lieu

Lieux de formation

ISTC – Campus Wenov – 177 allée Clémentine Deman – 59000 Lille

ISTC – Campus Vauban – 83-87 boulevard Vauban – 59000 Lille

Locaux de partenaires

Spark innovation – Villeneuve d'Ascq

Techshop – Lille

Accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins des apprentis (à l'entrée et/ou en cours de formation) :

Avant son entrée en apprentissage (Année 1, niveau L3), l'étudiant bénéficie d'un accompagnement pour lui permettre de définir son projet professionnel et rechercher son entreprise d'accueil (réunion "étapes" avec le coordinateur du master, sessions de formation collectives/individuelles, ...).

Au cours de ses deux années d'apprentissage (Master 1 + Master 2), l'Ecole accompagne l'apprenti durant ses périodes 'école' (réunions de suivi collectif/individuel), et durant ses périodes 'entreprise' au moyen des actions présentées dans les modalités de collaboration

Règlementation et Droit du travail

Les alternants salariés en contrat d'apprentissage bénéficient des règles relatives à la durée du travail et au repos hebdomadaire.

En conséquence :

- La durée du travail effectif de l'alternant salarié, incluant le temps passé en formation, ne peut dépasser la durée hebdomadaire de travail pratiquée dans l'entreprise, et la durée quotidienne maximale de travail prévue par les dispositions des articles L.3121-35 et L.3121-36 du Code du Travail ;

- La durée du travail effectif de l'alternant salarié, incluant le temps passé en formation, ne peut dépasser la durée quotidienne maximale du travail fixée actuellement par l'article L.3121-34 du Code du travail à 10 heures ;

- L'alternant salarié bénéficie du repos hebdomadaire tel que prévu par les dispositions de l'article L.3111-1 du Code du travail.

Attention : se référer au code du travail en vigueur lors de la mise en œuvre du contrat d'apprentissage

Rémunération

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

Pour les entreprises n'ayant pas de grille spécifique liée à l'apprentissage, le droit commun s'applique avec les % de rémunérations disponibles sur le lien suivant :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

Attention : se référer au code du travail en vigueur à la signature du contrat d'apprentissage

LE SERVICE EMPLOYABILITE VOUS AIDE A RECRUTER VOTRE ALTERNANT

Le service Employabilité de l'ISTC travaille en relation étroite avec chaque entreprise en respectant les étapes suivantes :

- Vous envoyez votre offre définitive en créant votre compte sur la plateforme Employabilité de l'ISTC : <https://istc.datalumni.com/new>
- Si besoin, le service Employabilité peut vous aider à finaliser votre offre (missions, type d'encadrement...)
- Nous identifions ensemble le profil recherché : Hard skills (compétences métiers ou techniques), Soft skills...
- **Si vous le souhaitez, l'ISTC effectue un pré-casting des étudiants** en fonction du profil recherché
- Nous vous mettons en contact avec les étudiants ciblés et intéressés
- Vous sélectionnez le candidat pépète
- Une fois le candidat sélectionné, vous remplissez le formulaire en ligne pour la création du contrat : <https://forms.office.com/r/eNXG6h9d0g>
- Ensuite, nous rédigeons tous les documents obligatoires (Convention de formation, cerfa...)
- Nous vous les envoyons en signature électronique en suivant deux étapes :
 - L'entreprise et l'alternant signent d'abord les documents
 - Le CFA Jean Bosco contresigne en dernier lieu
- Une fois les documents signés par tous, chaque partie prenante reçoit les documents qui la concerne.

TARIF DE FORMATION ET RESTE A CHARGE

Montant de la scolarité

Le montant annuel du tarif est de 8 631,00 euros.

Reste à charge

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal** ».

Financement de l'apprenti dans le secteur public : Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Acquittement obligatoire de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) par tous les apprentis inscrits dans des formations de l'enseignement supérieur.

Liste des exonérations disponible sur (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

INFORMATION SUR LES SALAIRES DES APPRENTIS

La rémunération se base sur le SMIC et dépend de plusieurs critères

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16148>)

1. Age de l'apprenti
2. Année d'apprentissage
3. Convention collective de votre entreprise : salaire minimum conventionnel (SMC)
4. Accords spécifiques d'entreprise

La prime d'activité de la CAF : Les alternants de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions

(<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>).

Exonération de charges sociales et patronales :

Depuis le 1er mars 2025, le seuil d'exonération des cotisations salariales sur la rémunération des apprentis est abaissé à 50 % du Smic (contre 79 % pour les contrats conclus auparavant)

Changement de tranche d'âge :

Les majorations du salaire d'un apprenti liées à son passage d'une tranche d'âge à une autre prennent effet à partir du 1er jour du mois suivant la date de son anniversaire. En clair, pour un apprenti ayant eu 21 ans le 03 février, la majoration de salaire interviendra le 1^{er} mars suivant.

Aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

Pour toute information ou précision nous vous invitons à consulter :

(<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>)

CONTACTS RELATIONS ENTREPRISES

Pascal Gros

Responsable relations entreprises et employabilité

Tél. 03.61.76.75.10

pascal.gros@istc.fr

Rachel Bernard

Chargée Employabilité

Chargée des Ressources Humaines

Tél. 03.20.13.47.17

Rachel.bernard@istc.fr

ORGANISATION

DE LA FORMATION

PUBLICS VISES ET PREREQUIS

Public visé :

Moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré-requis :

BAC+3 validé (180 ECTS) ou titre professionnel inscrit au RNCP de niveau 6 (dans les filières management, marketing, commerce, digital, communication...).

Niveau nécessaire et reconnu en management, communication et marketing.

Qualités personnelles appréciées :

Prise de hauteur, esprit d'analyse et de synthèse, capacités managériales, autonomie, sens de l'organisation, sens de l'écoute, créativité.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap (selon l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles) peuvent bénéficier d'une procédure spécifique (concours et durant la formation). L'anticipation de la déclaration est vivement recommandée dans le but d'assurer la meilleure entrée dans le processus de formation.

Pour toute demande d'information et démarche d'accompagnement, un réseau de référents est à votre disposition :

- Référents handicap ISTC :
Virginie Duret – virginie.duret@istc.fr – 06 15 33 04 97
Bogna ROZPARA – bogna.rozpara@istc.fr – 03.59.31.50.35
- MAH Mission Accueil Handicap, <https://mah.univ-catholille.fr/> – 03.20.13.40.31
- Service accompagnement handicap du CFA – handicap@cfajeanbosco.fr – 03.20.35.90.55

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

L'accès aux candidats a lieu sur concours : (candidats hors cycle Licence ISTC) :

- Dossier d'admissibilité

Dossier scolaire, CV projectif, lettre de motivation, lettre de recommandation et niveau d'anglais (score TOEIC / TOEFL ou attestation de l'établissement d'origine validant un niveau de langue anglaise B2). Voir modalités complètes sur la plateforme Monmaster.gouv.fr

- Oral d'admission

Dates et sessions :

Les dates et sessions sont présentes sur la plateforme <https://www.monmaster.gouv.fr/>

Une seule candidature au concours est autorisée par année universitaire. Le nombre de places disponibles par groupe est mentionné sur la plateforme [monmaster.gouv.fr](https://www.monmaster.gouv.fr/)

Équivalences et passerelles :

Les demandes d'équivalences et de passerelles pour intégrer la formation font l'objet d'une étude personnalisée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est organisée par groupe de **35 apprenants maximum**.

DUREE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 2 années

- Master 1 : 455 heures (formation et examens) – Master 2 : 455 heures (formation et examens)
- M1/M2 : 24 mois de contrat en entreprise – Calendrier disponible sur demande par mail à : alternance@istc.fr

Début de la formation :

- Le démarrage de la formation en 1^{ère} année de Master est fixé au lundi 31 août 2026 ou au 7 septembre 2026*.
- Le démarrage de la formation en 2^{ème} année de Master est fixé au 27 septembre 2027*.

La date de début de formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début de l'exécution du contrat (Article L.622-12 du code du travail).

*selon groupe

TARIF DE FORMATION POUR L'APPRENTI

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal** ».

Cf. page 4.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

L'objectif de la formation est de préparer les étudiants à la prise progressive de responsabilités dans les métiers et fonctions de manager. L'ISTC forme des généralistes à la stratégie et au développement d'entreprise, capables d'exercer en toute responsabilité et autonomie les activités et fonctions suivantes :

- Définition de la stratégie et du business model comprenant les éléments marketing, financiers, mais également humains liés à la création et au développement de nouvelles activités
- Rédaction d'un business plan visant à programmer, suivre et adapter les objectifs et à organiser les moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre pour les atteindre
- Identification et exploitation de nouvelles opportunités d'affaires dans le cadre de nouvelles entreprises ou d'entreprises existantes
- Constitution de réseaux, gestion des parties prenantes, mobilisation des dispositifs d'accompagnement humains et financiers
- Portage financier, humain et institutionnel du projet durant phase de création et en phase de développement

- Reprise d'entreprise
- Développement de projet d'intrapreneuriat

COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, l'apprenti sera capable de mobiliser des compétences spécifiques et des compétences transversales : [fiche RNCP N° 42354](#)

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Les métiers occupés par les diplômés à la sortie (liste non exhaustive) sont organisés en quatre familles d'emplois accessibles :

- **Entrepreneuriat/création d'activité** : Créateur d'entreprise ; repreneur d'entreprise ; responsable de projet de création ou de reprise d'entreprise...
- **Management et pilotage de projets** : Chargé ou chef de projet intrapreneuriat ; chargé de projet innovant ; chargé de projet organisationnel ; chargé de projet éco-conception / recyclage ; chargé de mission management de projet.
- **Innovation/transformation/développement** : Chargé ou responsable de développement d'activités ; responsable transformation et économie circulaire ; ingénieur d'affaires ; chargé de mission innovation ; chargé de mission transformation organisationnelle.
- **Accompagnement des écosystèmes entrepreneuriaux** : Chargé d'accompagnement de porteurs de projets entrepreneuriaux ; chargé d'incubation ou d'accélération de projets ; chargé de mission entrepreneuriat et innovation ; chargé de mission entrepreneuriat dans l'ESS ; chargé de mission entrepreneuriat durable ; chargé de mission développement économique ; chargé de mission entrepreneuriat territorial ; consultant en entrepreneuriat et projets innovants ; consultant/formateur en gestion de projet ou en gestion.

La fiche rattache également la certification aux codes ROME H1102 Management et ingénierie d'affaires, M1402 Conseil en organisation et management d'entreprise et M1302 Direction de petite ou moyenne entreprise.

[Étude Baromètre ISTC](#)

POURSUITE DES ÉTUDES

Si la formation est principalement à visée professionnelle, les étudiants qui le souhaitent, et dont le niveau et le projet de thèse le justifiera, pourront envisager une poursuite d'études en doctorat. Ils bénéficieront alors de l'encadrement d'universitaires spécialisés dans les disciplines de sciences de gestion ou de sciences de l'information et de la communication.

CONTENU DE FORMATION ET PARCOURS PEDAGOGIQUE

Le parcours de formation s'articule autour d'une progression cohérente entre acquisition, mise en pratique et montée en responsabilité :

Master 1 – Comprendre et analyser : L'apprenti développe sa capacité à analyser un environnement, structurer des problématiques et contribuer à des projets.

Master 2 – Décider et transformer : Il adopte une posture de pilotage, en formulant des choix stratégiques et en concevant des plans de transformation.

Alternance – Appliquer et expérimenter : L'entreprise constitue un terrain d'application permettant de mobiliser les compétences, de développer une posture professionnelle et de produire des livrables à valeur ajoutée.

Voir annexe pédagogique page 16.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens :

- Plateforme pédagogique digitale
- Learning Management System (LMS 365)
- Bibliothèque universitaire
- Services de la vie Étudiante de l'Université Catholique de Lille (santé, sport, restauration, solidarité...)

Méthodes pédagogiques :

L'ISTC fait le choix d'une approche pédagogique déductive et inductive mobilisant les approches de :

- L'apprentissage mixte
- La classe inversée
- La réflexivité
- Le coaching

L'apprentissage par projets et l'approche expérientielle

Combinées, ces approches ont pour objectif de développer chez les apprenants des compétences techniques, stratégiques et managériales attendues d'un manager de la communication, du marketing et du digital.

LIVRABLES ATTENDUS A L'ISSUE DE LA FORMATION

Des livrables au service de la performance de l'entreprise

Tout au long de son parcours, l'apprenant produit des livrables structurants, directement exploitables par l'entreprise :

- Un diagnostic stratégique permettant d'objectiver les enjeux et d'identifier des axes d'amélioration ;
- Un projet de transformation proposant des orientations concrètes, des scénarios décisionnels et un plan de mise en œuvre.

L'évaluation repose également sur un contrôle continu, comprenant des épreuves écrites et orales tout au long de la formation, ainsi que sur des examens organisés en fin de module. Un bulletin de notes est remis annuellement afin de formaliser les résultats de l'apprenti.

VALIDATION

Conditions de validation Master 1 et Master 2

Moyenne générale de l'année supérieure ou égale à 10/20 et moyenne de chaque UE supérieure ou égale à 10/20.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS¹). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS¹ au-delà du grade de licence. Le candidat dispose d'une année pour valider les blocs de compétences et / ou UE faisant défaut.

Acquisition par VAE :

La validation partielle ou totale du titre peut être délivrée dans le cadre d'une VAE.

Le candidat dispose d'une année pour valider les blocs de compétences faisant défaut.

Équivalences et passerelles

La formation proposée ne donne pas lieu à des passerelles ou équivalences identifiées. En revanche, elle délivre des crédits ECTS¹ qui permettent une mobilité de formation telle qu'inscrite dans le cadre des accords de Bologne. Enfin, le Master d'Etat délivré à l'issue de la formation constitue lui aussi un vecteur de mobilité.

RESULTATS DE LA SESSION DE FORMATION 2024 ET 2025

2024

Nombre de candidats filière apprentissage ⁽¹⁾ : **79**

Taux d'interruption en cours de formation ⁽¹⁾ : **3%**

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois ⁽²⁾ : **63%**

Taux d'insertion dans les métiers visés des titulaires de la certification à 6 mois ⁽³⁾ : **63%**

Taux d'insertion professionnelle à 12 mois ⁽²⁾ : **NC**

Taux de poursuite d'études / reprise d'études ⁽¹⁾ : **5%**

Taux de satisfaction exprimé par les sortants ⁽¹⁾ : **75%**

Taux de réussite ⁽¹⁾ : **97,5%**

2025

Nombre de candidats filière apprentissage ⁽¹⁾ : **90**

Taux d'interruption en cours de formation ⁽¹⁾ : **1%**

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois ⁽²⁾ : **NC**

Taux d'insertion dans les métiers visés des titulaires de la certification à 6 mois ⁽³⁾ : **NC**

Taux d'insertion professionnelle à 12 mois ⁽²⁾ : **NC**

Taux de poursuite d'études / reprise d'études ⁽¹⁾ : **14%**

Taux de satisfaction exprimé par les sortants ⁽¹⁾ : **80%**

Taux de réussite ⁽¹⁾ : **96,7%**

(1) : Source : études internes sur l'ensemble de nos apprentis.

(2) : Etude sur l'insertion professionnelle réalisée de septembre 2023 à février 2024, sur une population de 80 diplômés en novembre 2023, et sur une base de 78 répondants. Est considéré comme étant inséré professionnellement un diplômé en emploi ou en création d'entreprise.

Information collectée par email, sms et téléphone. (3) : Etude sur l'insertion professionnelle réalisée de septembre 2024 à février 2025, sur une population de 75 apprentis diplômés en novembre 2024, et sur une base de 71 répondants. Insertion professionnelle = en emploi, ou en création d'entreprise. Information collectée par email, sms et téléphone.

¹ - Européen Credit Transfer System - Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, de licence professionnelle et de master.

NOTRE VALEUR AJOUTEE :

L'EXPÉRIENCE INTÉGRALE

La combinaison croisée de 5 dimensions

UNE PEDAGOGIE INNOVANTE

L'ISTC fait le choix d'une approche pédagogique reposant sur l'analyse de situations réelles et complexes, plutôt que théoriques. L'apprenant est amené à jouer le rôle de consultant formulant ainsi des recommandations stratégiques et opérationnelles dans le secteur, le métier et/ou les domaines visés par les champs du marketing, de la communication, du digital... En collectif, il appréhende les postures managériales en jouant, tour à tour, les différents rôles au sein de ses équipes.

Ces deux approches ont pour objectif de développer chez les apprenants les compétences techniques, stratégiques et managériales attendues d'un manager de la communication et du marketing.

DES EQUIPES DE PROFESSIONNELS ET D'EXPERTS

L'équipe de formation est composée de 50 formateurs et enseignants chercheurs issus du monde professionnel, reconnus experts dans leurs disciplines. Partages d'expériences et de best practices jalonnent la maîtrise des outils et des techniques propres aux disciplines de chacun.

ACCOMPAGNEMENT POUR REPONDRE AUX BESOINS PERSONNALISES DES ENTREPRISES

- Avant son entrée en apprentissage (Année 1, niveau L3), l'étudiant bénéficie d'un accompagnement pour lui permettre de définir son projet professionnel et rechercher son entreprise d'accueil (réunion "étapes" avec le coordinateur du parcours, sessions de formation collectives/individuelles, ...).
- Au cours de ses deux années d'apprentissage (Master 1 + Master 2), l'Ecole accompagne l'apprenti durant ses périodes 'école' (réunions de suivi collectif/individuel), et durant ses périodes 'entreprise' au moyen des actions présentées dans les modalités de collaboration.
- Stratégie de sortie vers l'emploi : le service employabilité construit avec chaque étudiant son projet post-formation et son insertion professionnelle.

DES ENVIRONNEMENTS FACILITATEURS

Situé au cœur de l'écosystème d'Euratechnologies, le campus Wenov accueille la filière alternance de l'ISTC offrant ainsi un lieu unique permettant l'échange permanent entre tous les acteurs de la formation, de l'éducation et de l'emploi dans le numérique ; un incubateur EdTech et HR Tech permettant d'inventer les formations et les outils RH de demain ; une student factory, permettant d'héberger les apprentis ainsi qu'un panel de services disponibles pour tous.

L'ISTC propose à chaque apprenti un espace numérique de travail permettant d'accéder aux informations et services de l'école (supports de cours, activités de professionnalisation, e-learning, ressources médiathèque, etc....), ainsi que l'accès aux services de la Bibliothèque universitaire Vauban (bases de données, ouvrages, revues, dictionnaires, ...) et aux services communs de l'Université Catholique de Lille (sport, santé, restauration ...).

LA PUISSANCE D'UN RESEAU

En tant qu'UFA (Unité de Formation des Apprentis), l'ISTC bénéficie de l'expérience et du dispositif de suivi des apprentis du CFA Jean Bosco. L'ISTC est membre de l'ARCES, les Communicants et de Place de la Com.

Qualifié EESPIG (Etablissement d'enseignement supérieur privé d'Intérêt Général) l'ISTC est également membre de la FESIC (Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif).

ANNEXE ADMINISTRATIVE – MÉTIERS ET MISSIONS ÉLIGIBLES À L'APPRENTISSAGE

1. Objet de l'annexe

La présente annexe a pour objet de préciser les **familles de métiers et de missions** dans lesquelles les contrats d'apprentissage peuvent être conclus, au regard des objectifs de la formation et du référentiel de compétences visé.

Les intitulés mentionnés ci-dessous sont donnés à **titre indicatif** et ne sont pas limitatifs. L'éligibilité d'un contrat repose sur la nature majoritaire des missions confiées à l'apprenti.

2. Métiers et missions éligibles par parcours

Communication responsable & RSE

Sont éligibles les fonctions comportant majoritairement des missions de communication, d'engagement des parties prenantes et de responsabilité sociétale, notamment :

- Communication interne ou externe,
- Animation de communautés et dispositifs d'engagement,
- Conduite ou appui de projets RSE,
- Relation usagers ou parties prenantes.

E-commerce & Data marketing

Sont éligibles les fonctions comportant majoritairement des missions liées au développement digital, à l'e-commerce, à l'acquisition et à l'exploitation de la donnée, notamment :

- Marketing digital et webmarketing,
- Gestion de dispositifs e-commerce et marketplaces,
- Pilotage de la performance digitale et data,
- Animation commerciale digitale.

Expérience client

Sont éligibles les fonctions comportant majoritairement des missions liées à la relation client, au développement commercial et à l'optimisation des parcours clients, notamment :

- Gestion et amélioration de l'expérience client,
- Marketing relationnel,
- Développement commercial BtoB ou BtoC,
- Gestion de site, de point de vente
- Gestion de portefeuille clients.

Branding

Sont éligibles les fonctions comportant majoritairement des missions liées à la stratégie de marque, aux contenus, à la communication et à la réputation, notamment :

- Stratégie et animation de marque,
- Création et pilotage de contenus,
- Communication, influence, relations presse et événementiel,
- Gestion de l'e-réputation.

Entrepreneuriat

Sont éligibles les fonctions transverses comportant majoritairement des missions liées au développement stratégique et opérationnel d'une entreprise :

- Stratégie et animation de marque
- Développement commercial BtoB et BtoC
- Gestion de points de vente
- Gestion de dispositifs e-commerce
- Marketing relationnel et stratégique

3. Principe d'appréciation de l'éligibilité

L'éligibilité d'un contrat d'apprentissage est appréciée sur la base :

- Des missions effectivement confiées à l'apprenti,
- De leur cohérence avec les objectifs de la formation,
- De leur caractère majoritaire et structurant au regard du temps de travail.

L'intitulé exact du poste n'est pas, à lui seul, un critère d'éligibilité.

4. Évolution des missions en cours de contrat

Les missions confiées à l'apprenti sont susceptibles d'évoluer au cours du contrat d'apprentissage, afin de :

- Tenir compte de la montée en compétences progressive de l'apprenti ;
- S'adapter aux évolutions de l'organisation, de son environnement ou de ses priorités stratégiques ;
- Intégrer de nouvelles responsabilités en lien avec les objectifs de la formation.

Toute évolution des missions doit :

- Rester cohérente avec le référentiel de compétences de la formation ;
- Conserver un caractère majoritaire conforme au parcours de spécialisation suivi ;
- Être portée à la connaissance de l'organisme de formation.

Le cas échéant, ces évolutions peuvent être formalisées dans le livret d'alternance ou par un avenant descriptif validé par les parties prenantes.

5. Validation

Les missions proposées, ainsi que leurs éventuelles évolutions, font l'objet d'une validation par l'organisme de formation avant et, si nécessaire, pendant l'exécution du contrat d'apprentissage, afin de garantir leur conformité au référentiel de compétences et aux exigences réglementaires.

6. Missions confiées à l'apprenti et développement des compétences associées

Dans le cadre du contrat d'alternance, l'entreprise veille à confier à l'apprenti des missions lui permettant de mobiliser et de développer les compétences visées par la formation.

À ce titre, elle s'engage à lui donner accès à des activités structurantes, telles que :

- La gestion ou la contribution à un projet en lien avec les enjeux actuels ou futurs de l'organisation ;
- La réalisation et l'animation d'une veille stratégique en lien avec son champ de spécialisation ;
- La participation à l'élaboration et au suivi budgétaire ;
- L'analyse des indicateurs de performance et la formulation de recommandations.

7. Modalités de suivi et d'évaluation en entreprise

L'entreprise désigne un tuteur (maitre d'apprentissage) pour accompagner chaque alternant salarié en contrat d'apprentissage.

L'entreprise est associée au suivi de l'apprenti à travers des échanges réguliers avec l'école, comprenant au minimum 4 contacts annuels, dont un en début de cycle pour cadrer les missions et les objectifs.

Ce dispositif s'appuie sur un livret d'apprentissage assurant le suivi des compétences, ainsi que sur la réalisation de rapports professionnels partagés avec l'entreprise.

ANNEXE PEDAGOGIQUE – PROGRAMME

Objet de l'annexe

La présente annexe a pour objet de préciser les enseignements de la formation en lien avec le référentiel de compétences visé. Les intitulés mentionnés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

PROGRAMME	Le programme MASTER se déroule sur deux années universitaires.	
Nombre total d'heures de formation	910h de formation dont 54h d'examen répartis sur les deux années.	
Progression pédagogique	Master 1 – Comprendre et analyser L'apprenti développe sa capacité à analyser un environnement, structurer des problématiques et contribuer à des projets.	Master 2 – Décider et transformer Il adopte une posture de pilotage, en formulant des choix stratégiques et en concevant des plans de transformation.
Enseignements généraux	Socle académique (21 crédits) Medias & geopolitics Sociologie du numérique Ethics & Sustainable Communication* Méthode de recherche et traitement de l'information Droit et gouvernance de données appliquée Management stratégique Management rh	Socle académique (30 crédits) Surveillance et pouvoirs Méthode de recherche Rédaction de mémoire Management de l'innovation Data et décisions Gouvernance, pouvoir et management Accompagnement des transformations collectives
Enseignements professionnels	Stratégie et opérationnalisation (24 crédits) Management de la performance économique Project management Contenu et création Stratégie marketing Stratégie communication Engagement volontaire (projet) & missions liés à l'entreprise (Diagnostic stratégique et organisationnel) Développement professionnel / soft skills / Toeic	Professionnalisation et réflexivité (12 crédits) Portfolio Missions liées à l'entreprise (Projet de transformation) Stratégie de sorties vers l'emploi Développement professionnel / soft skills / Toeic
Livrables liés à l'entreprise	En première année de Master, l'apprenti réalise un diagnostic stratégique et organisationnel de son entreprise d'accueil. Ce travail structuré intègre - une analyse stratégique interne et externe, - une étude des modes d'organisation, - une mise en perspective critique des pratiques observées. Il donne lieu à la formulation de recommandations argumentées, adaptées aux enjeux et au contexte de l'entreprise. Cette production vise à évaluer la capacité de l'apprenti à mobiliser des outils d'analyse stratégique, à comprendre le fonctionnement organisationnel, à développer une posture réflexive et critique, et à formuler des préconisations pertinentes.	En deuxième année de Master, l'apprenti élabore, à partir de son expérience en alternance, un Projet de transformation stratégique de son organisation d'accueil. Structuré autour d'une problématique stratégique, ce travail consiste à - construire et comparer plusieurs scénarios, - opérer un choix argumenté, - le décliner en un plan d'action opérationnel intégrant les dimensions organisationnelles, managériales et de pilotage. Cette production vise à évaluer sa capacité à prendre des décisions stratégiques, à structurer leur mise en œuvre et à proposer une transformation réaliste et contextualisée.

CONTACT

FORMATION

COORDONNÉES

CONTACT PROGRAMME

Virginie Duret

Responsable du cycle Master

Directrice Qualité

Tél. 03.59.31.50.84 – virginie.duret@istc.fr

CONTACT CONCOURS

Nastasia Charré

Responsable concours

Tél. 03.61.76.75.11 – nastasia.charre@istc.fr

CONTACT RELATIONS ENTREPRISES

Pascal Gros

Responsable relations entreprises et employabilité

Tél. 03.61.76.75.10 – pascal.gros@istc.fr

ISTC

MANAGEMENT
et **COMMUNICATION**

**ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR PRIVÉ RECONNU PAR L'ÉTAT**

Wenov, campus de l'innovation, Euratechnologies
177 allée Clémentine Deman- 59000 LILLE

Tel. +33 (0)3 59.31.25.72

contact@istc.fr



CRGE CONFÉRENCE RÉGIONALE
DES GRANDES ÉCOLES
HAUTS-DE-FRANCE

